



Peut-il y avoir 2 président pour une association?

Par Visiteur

Bonjour,

Pour le contexte: Je suis président d'une association dans ma commune et n'étant présent que le week-end on sait apperçut que les membres été perdu en mon absence, il n'avait pas de personne référent. De plus, lors d'éventuel entretien avec la Mairie, je ne peux revenir pour y assister enfin lors de décission peu ou moin importante personne ne peut la prendre. J'aurai voulu savoir s'il existé un article de loi pour qu'il soit possible d'avoir 2 présidents pour une association, afin de diviser le travail?

Ppour information: Nous sommes 23 bénévoles, on réalise des fêtes ponctuel et des animations permanentes avec des professeur (danse, dessin).

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Si vos statuts le permettent ou au contraire, ne prévoient rien à ce propos, vous pouvez tout à fait désigner plusieurs présidents pour l'association.

Il suffit que vous procédiez à sa nomination conformément à la réglementation prévue par vos statuts.

Bien cordialement.